



**Exposé sur la place triangulaire
du Petit-Saint-Jean Fribourg CH**

JEAN-JACQUES MULLER - CH. GREGOR-SICKINGER 8F - 1722 BOURGUILLON

La place triangulaire du Pt.-St.-Jean à Fribourg CH



1. Introduction

Cet exposé prolonge les investigations de la commission d'aménagement du quartier de l' "Auge" laquelle a déposé aux autorités de la ville une demande d'introduction d'une zone de rencontre le 09 juillet 2003.

Les objectifs du projet sont :

Augmentation de la Convivialité : Regagner les espaces collectifs, soit les rues, les places du quartier, comme espace de rencontre multifonctionnels, utilisé en commun par la circulation piétonnière, la circulation motorisée privée et publique et comme zone d'échange, de communication et de détente.

Amélioration du sentiment de sécurité : Apporter à l'ensemble des usagers, particulièrement aux plus vulnérables, enfants, personnes âgées et deux roues, un confort optimal par des mesures adaptées à la topographie du quartier.

Intégration dans les mesures d'accompagnement liées aux modifications du trafic au centre ville : contribuer à maîtriser un report de circulation par les quartiers de l'Auge et de la Neuveville, comme le prévoit le nouveau Plan Directeur du centre ville.

Revalorisation du site historique : Rendre au quartier sa qualité architecturale et mettre en valeur son patrimoine historique ainsi que son environnement naturel, pour augmenter l'attractivité touristique de la Ville et contribuer à l'inscription de Fribourg à la liste des sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Intégration dans le processus de l'A21 : La participation de l'Association des Intérêts du quartier de l'Auge à un projet d'utilité publique s'inscrit dans la démarche de l'A21 communal, du développement durable, le projet est également en concordance avec les buts visés par le Groupe Suisse Energie dont la Ville fait partie.

Un site et un environnement architectural de haute valeur : Le conseil communal a bien évalué les qualités du quartier en le dotant dans son Règlement Communal d'Urbanisme de zones de place urbaine (ZPU) : Place Petit-St-Jean, rue de la Samaritaine, place des Augustins, place de Reyff, place de la Palme et le Plätzli, en intégrant le quartier à la Zone de Ville I, faisant de Fribourg le plus grand secteur historique protégé d'Europe et enfin, en mettant sur pied la candidature de Fribourg à l'inscription au Patrimoine Mondial sous l'égide de l'UNESCO. Les nombreux défis auxquels a dû faire face la Commune ont contraint cette dernière à limiter ses investissements de manière drastique et actuellement seule une place a pu être aménagée, le Plätzli. La disparition des voitures ventouses entraînée par l'introduction des nouvelles dispositions de parcage offre de nouvelles possibilités de mise en valeur qui seront bénéfiques à l'attractivité de l'ensemble de la ville.

2. Situation

Fribourg se trouve sur le chemin le plus direct entre le pays de Vaud et la contrée sise à l'est de la Sarine, c'est-à-dire entre Lausanne et Berne. Le relief accidenté de la région, qui occupe le pied des Préalpes, avait conduit les Romains à faire passer leur route principale par la vallée de la Broye : mais le Moyen Age recherchait plutôt ce genre de difficultés, favorables à la défense. L'emplacement choisi pour la fondation du nouveau bourg était l'un des passages possibles de la Sarine, dont le lit est fortement encaissé de sa source jusqu'à son point de confluence dans l'Aar. Or ce gué était pratiqué dès l'époque romaine.

De surcroît, à partir de là la rivière devenait navigable. La ville primitive tenait tout entière dans le méandre de la Sarine (altitude 535m), le quartier de l'Auge se situant sur la première terrasse donnant accès sur la deuxième, (le quartier du Bourg). fig. 1

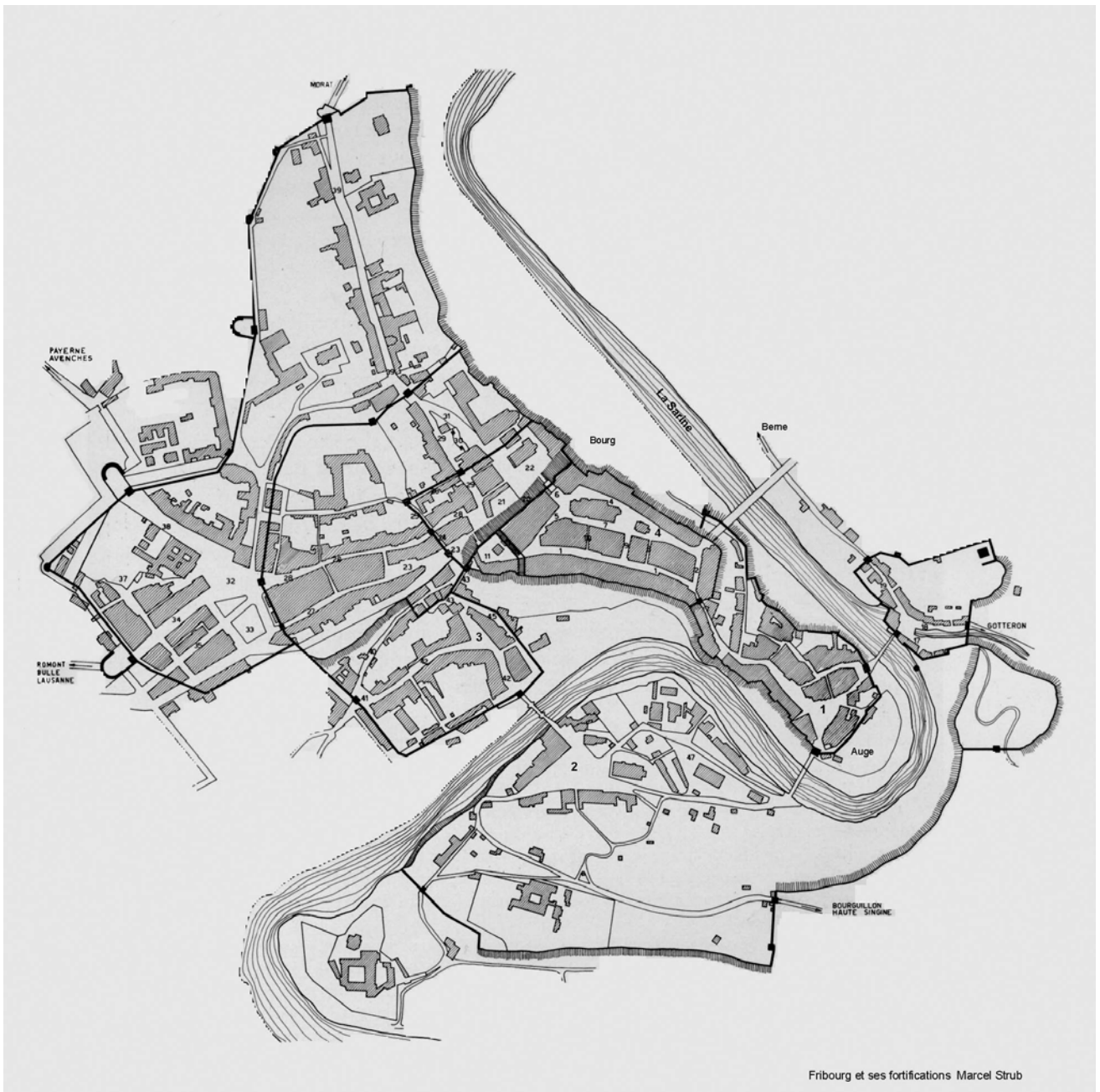


fig. 1

1 Place du Petit-Saint-Jean

2 La Planche supérieure

3 le Court-Chemin

4 Place de l'ancien hôtel de Ville

3. Histoire

Avant la fondation : Les trouvailles archéologiques prouvent que l'endroit où allait s'élever la ville de Fribourg fut habité très tôt. On y a découvert près de la Sarine deux haches néolithiques, dans la rivière une hache de l'âge du bronze. Les vestiges de l'époque romaine, consistant spécialement en monnaies trouvées en divers points de l'actuelle Fribourg. Il faut cependant relever qu'aucune voie romaine importante ne passait en ces lieux.

La fondation : Ainsi, une agglomération existait à cet endroit avant la cité des Zaehringen. La fondation de Fribourg en 1157 paraît avoir consisté dans l'extension d'une localité préexistante, sa mise en état de défense et l'octroi d'une charte de franchises comportant un droit de marché. Le duc Berthold IV de Zaehringen voulut sans aucun doute, pour renforcer sa situation en Bourgogne transjurane, s'assurer la possession d'un passage sur la Sarine en le faisant garder par une place forte. Tête de pont tournée vers les terres françaises, la nouvelle cité fut implantée sur la rive gauche de la Sarine, que formait la limite de langues.

L'extension vers l'Est : Puisqu'une agglomération existait très vraisemblablement à proximité du gué de la Sarine avant la naissance de Fribourg, précisément fondée en ces lieux à cause du passage mentionné, il faut admettre que cette colonie de peuplement se situait en l'Auge. En définitive, il fournit dès 1157 un faubourg à la ville ; la présence d'une rivière offrait de nombreux avantages, que l'on ne manqua pas d'exploiter aussitôt.

Or ce premier faubourg était et se trouve encore relié au Bourg par la raide pente du Stalden (nom attesté dès 1338). Le Stalden se prolonge par la rue de la Samaritaine, dont la partie supérieure présente un tracé sinueux en assez forte pente, et dont la partie inférieure, droite, élargie, plus lentement déclive et longtemps fermée au sud-est par deux maisons que ont disparu dans un incendie en 1906 (dégageant une perspective accrue sur la place de Pt-St-Jean) voir fig.2, s'appelait au Moyen Age Tanzstat.

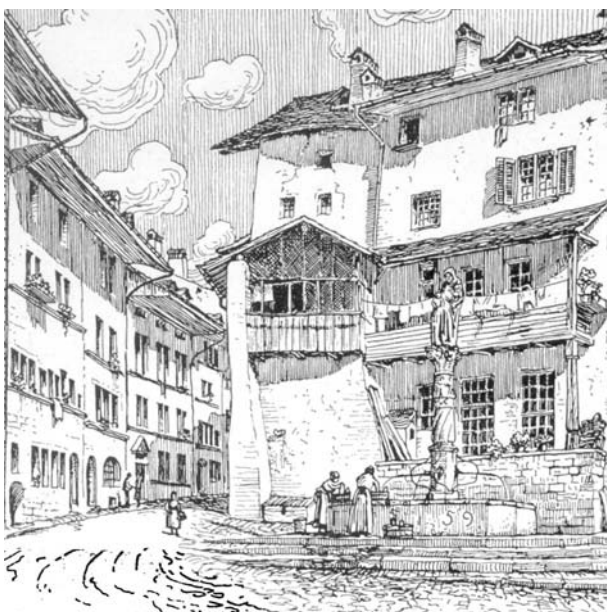


fig. 2 gravure

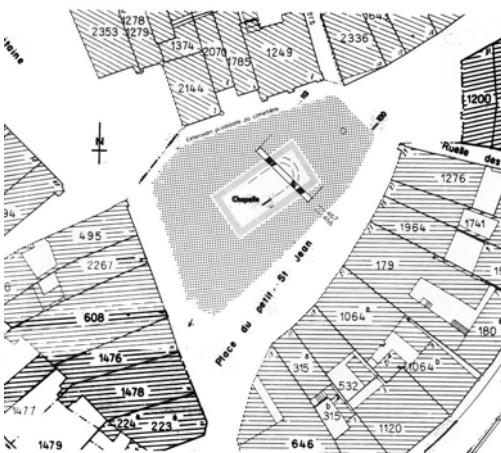
Obliquant vers le nord, la route de Berne empruntait ensuite la rue d'Or, à la fois sinueuse et déclive, pour parvenir à la porte de l'Auge qui commandait la traversée de la Sarine. A la même porte aboutissait la place du Petit-Saint-Jean (chapelle 1224 à 1832) voir fig.3,4, 5, parallèle à la rue d'Or, et dont le nom rappelle le premier établissement des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Il semble bien que cette place ait eu à l'origine un caractère plus proprement résidentiel, mais elle assura très tôt le passage des charrois entre le pont de Berne et celui du Milieu, alors que le trafic des piétons et des sommiers se faisait directement par la rue d'Or.



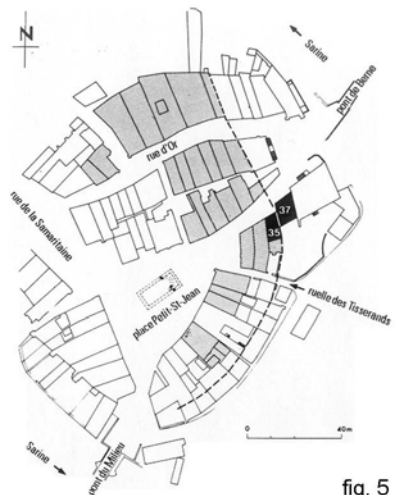
Fribourg Place du Petit-Saint-Jean fig. 3
Extrait de panorama de Martin Martini de 1606

Rues : Dès le début, des maisons furent élevées en ordre contigu de part et d'autre de la chaussée : elles présentèrent donc très tôt le front ininterrompu que l'on voit toujours, où la suite des toits forme en principe une ligne horizontale. En réalité, les différences de niveau créent une ligne constamment brisée, génératrice de mouvement. Au Moyen Age l'immeuble était disposé en profondeur, ce qui signifie qu'il offrait sur la rue une étroite façade. Sur l'arrière se trouvait un jardin, voire des dépendances agricoles ; et dans les rangées médianes ces jardins constituaient de véritables cours intérieures, que l'extension des constructions tendit à faire disparaître au XVIIIème et au XIXème siècle, mais que l'urbanisme moderne s'efforce de rétablir. Le profil de la

chaussée effectuait la forme d'un V, le ruisseau coulant au milieu. On commença de paver vers 1385, et une ordonnance de 1392 décréta que le pavage s'étendrait à toutes les rues.



Situation de la chapelle de St. Jean (1224-1832) avec l'extension probable du cimetière ~ dès le XIV^e siècle aux couvent des Augustins Chronique archéologique 1987/88



Place Petit-Saint-Jean 35 - 37 Limite hypothétique du XIII^e siècle. En gris les bâtiments antérieurs au XIV^e siècle. (analyse 1:2000) Chronique archéologique 1994

Places : Certaines places étaient nées au cours du processus d'*extension* dans un *tissu urbain*. Les places issus de *routes s'ouvrant* sur des *places triangulaires* formées sans rigidité où l'alignement des maisons contiguës adopte généralement un tracé curviligne, tel la place du *Petit-Saint-Jean*(1) (Kleiner St.-Johann-Platz), au cœur de l'Auge, la *Planche supérieure*(2), le *Court-Chemin*(3), la place de l'*ancien hôtel de Ville*(4) actuellement Poste du Bourg voir fig. 1. La disparition de certaines portes ou de certains cimetières, au cours du XIXème siècle, facilita l'établissement de nouvelles places dont la chapelle St.-Jean en 1832, voir fig.4, vraisemblablement abandonnée (la commanderie de St.-Jean ayant quittée l'Auge en 1259 déjà !)

Le déplacement de la fontaine de Ste.Anne (1559 ; protectrice des tanneurs) en 1832 renforce le vide obtenu sur la place du Pt.-St.-Jean ; à voir le relevé de Sudan géomètre (1879) et la vue aérienne de 1920 voir fig. 6.

Le quartier de l'Auge et la place du Petit-Saint-Jean



vue aérienne service du cadastre 1999

fig. 7



Site: Fribourg le quartier de l'Auge, la Planche supérieure et les méandres de la Sarine fig. 8
Cadastre 2000



Auge Place Petit-Saint-Jean vue aérienne 1920 (archive Swissair) fig. 6
La place urbaine du quartier vide / Derrière-les-jardins les espaces verts et la plage de la Sarine

La place du Pt.-St.-Jean est un espace généré par trois fronts bâtis. (fig. 9)

La rangée méridionale des maison, gothique tardif pour la plupart suit un alignement rectiligne, et termine l'épine dorsale commencée à la Grand-Rue dans le quartier du Bourg.(fig.8) Celle nord-ouest compromise par de nouveaux bâtiments, adopte un alignement irrégulier accentué par l'incendie des deux maison en relaté plus haut. Ce front suit l'alignement de la Rue d'Or, reliant la porte de l'Auge et la Samaritaine, et semble définir les volumes annexe à la rue d'Or. (voir fig. 3 + 9 + 10)



Place du Petit-Saint-Jean Situation en 2003 des espaces baties en noir (les espaces architecturaux) fig. 9



Place du Petit-Saint-Jean Situation en 2003 des espaces externes, urbains du quartier. fig. 9a



Place du Petit-Saint-Jean le parcellaire cadastre de la Ville en 2003 en pointillé les deux immeubles brûlés en 1906 selon le levé en mai 1879 de Sudan, géomètre fig. 10

La rangée orientale : ensemble presque homogène de maisons gothique tardif, elle s'ordonne en légère courbe concave, rappelant peut-être l'emprise de la chapelle et du cimetière (fig. 4) ou plus probable, la courbe des bâtiments annexes suivant le méandre de la Sarine. La situation géographique à proximité de la rive interne sur un terrain en pente douce proche du niveau de l'eau a probablement dicté l'emplacement des premiers bâtiments et leurs évolutions. En effet, le tracé actuel du rivage n'était certainement pas le même lors de la fondation de la ville et a influé l'implantation du parcellaire et des maisons. (fig. 5 + 6)



situation actuelle de la Place du Petit-Saint-Jean vue aérienne fig. 11

La place triangulaire s'articule sur deux axes. (voir fig. 11 + 15)

1. La liaison des deux ponts sur la Sarine : Le pont de Berne et le Pont du Milieu :
2. La terminaison de l'épine dorsale en direction du Bourg (Samaritaine).

La lecture de l'espace urbain est relativement récente puisque la chapelle a été démolie en 1832, suivi du déplacement de la fontaine de Ste. Anne au nord-ouest. La construction à cette époque du pont suspendu de Zaehringen (1832-34) déplace l'accès à la ville (Bourg) directement sur le deuxième plateau de la ville.

La place peut dès lors être considérée comme une place de référence du quartier de l'Auge jusqu'à ce jour.

La place du Pt.-St.-Jean est inscrite dans le règlement communal d'urbanisme de zones de place urbaine (ZPU) intégrant le quartier à la zone de ville I. Elle est inscrite dans le plan d'affectation des zones comme site archéologique et l'arbre (châtaignier) est recensé comme protection de valeurs paysagères en milieu urbain.

La réalité vécue (fig. 11) s'est éloignée du début du siècle. (voir fig. 6)

Propositions

Afin de rendre crédible la "zone de rencontre" du quartier de l'Auge, (voir introduction) la place doit retrouver son caractère de "place minérale de référence du quartier". Actuellement le marché aux puces, le carnaval, les fêtes médiévales, la fête de St. Nicolas animent et occupent l'espace périodiquement. Le résultat de l'Agenda 21 dans le quartier de l'Auge démontre la *légitimation* de "restituer" la place aux habitants.

L'introduction de la vignette et parcage payant en janvier 2003 et le complément de 60 pl. de parcs + 65 pl. de dissuasions à l'école des Neigles, permettent la suppression de 18 places sur la Place du Pt.-St.-Jean.

Référence



ig. 12

Réaménagement de la vieille ville de Sursee LU suite à un concours d'idées en 1993 et inauguré en 1999.

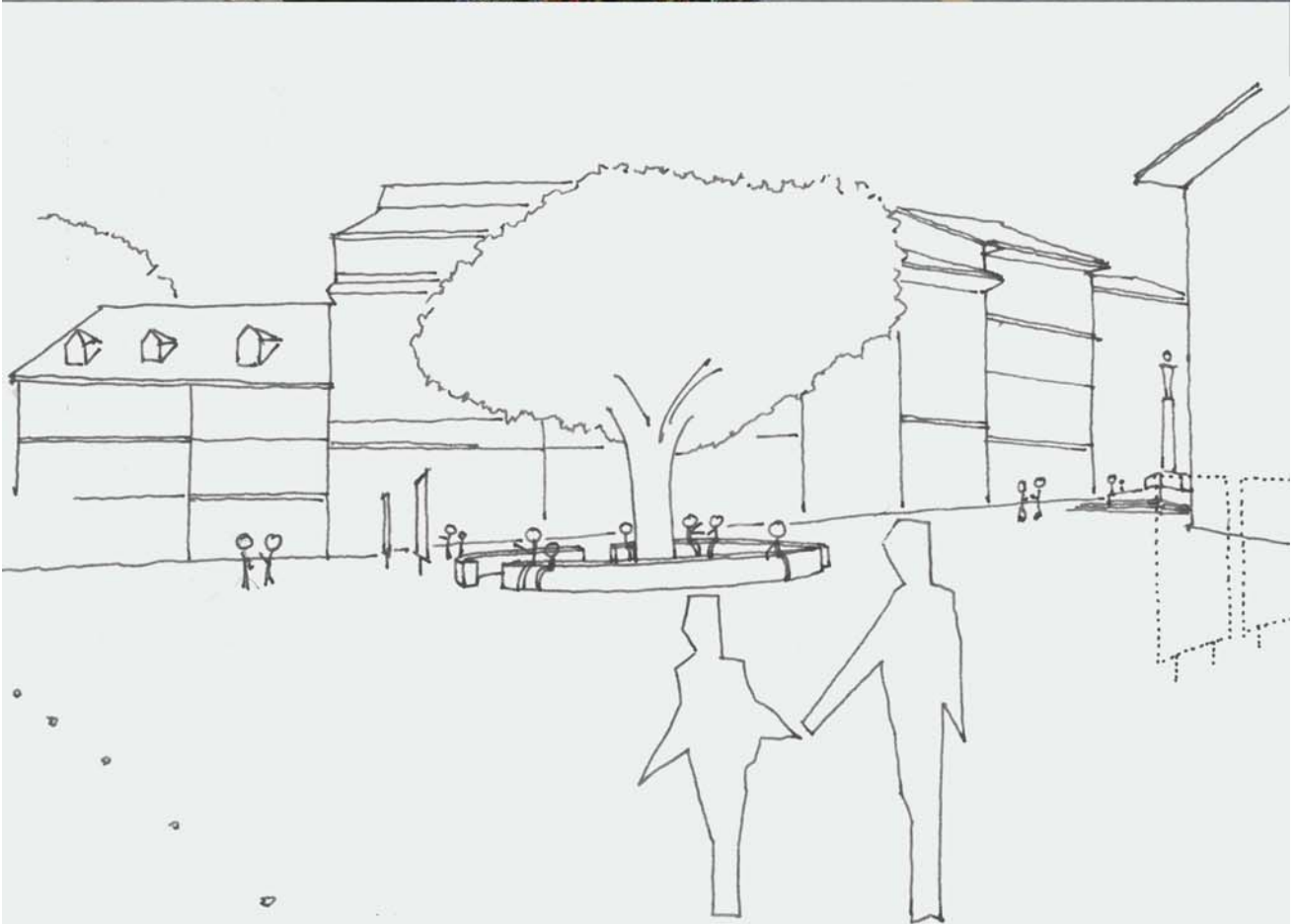


fig. 13 + 14
Propositions d'aménagement

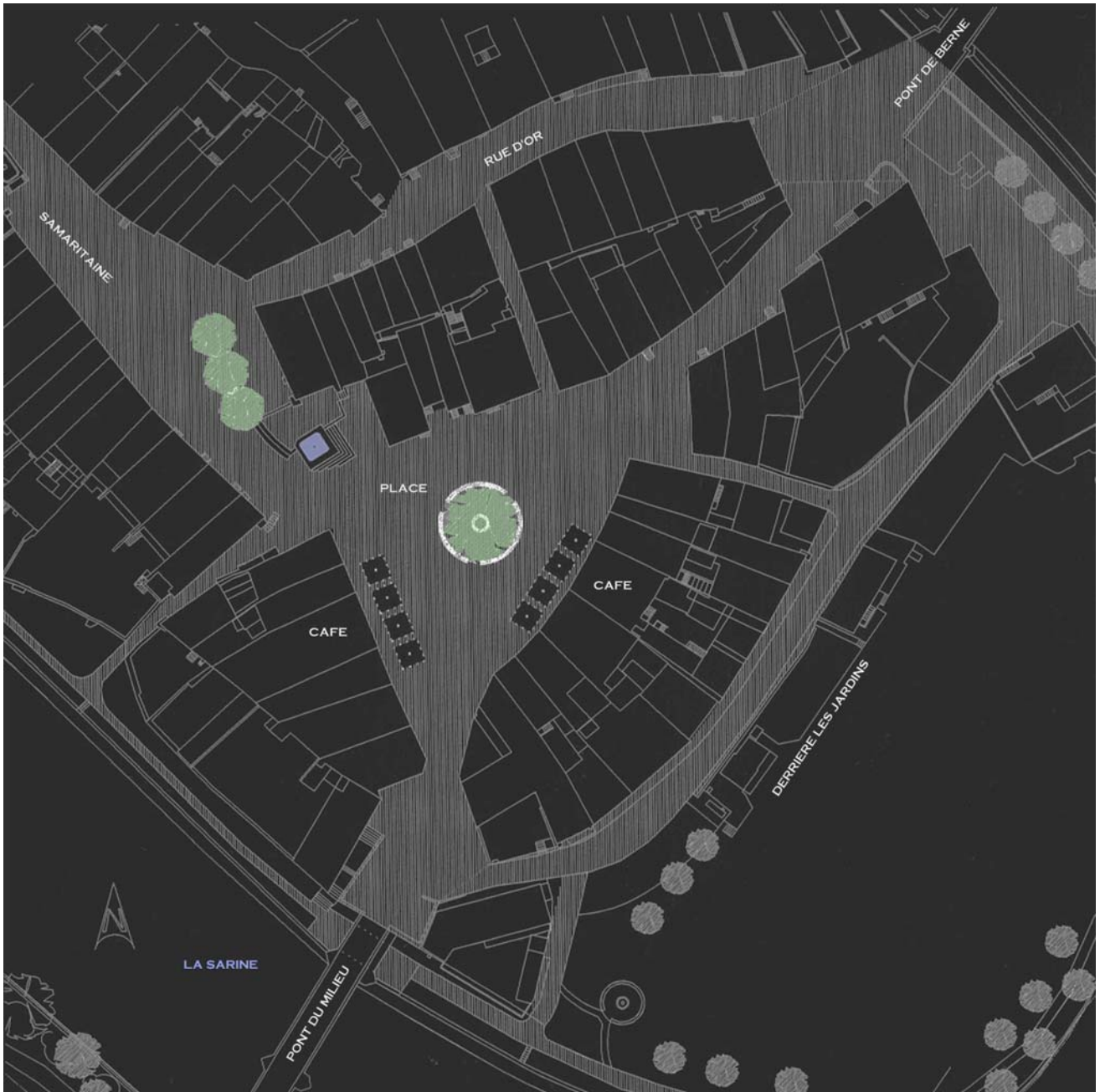


fig. 15

1 "Nettoyage" de la place :

La suppression des "chicanes", bacs à fleurs en béton, potelets etc... créant un "morcelage" de la place en différentes zones : parcase, terrasse, trottoir, aire de circulations etc...(voir fig. 11 et 13)

La suppression du marquage sur le revêtement de sol (asphalte).

2 Aménagement (fig. 14 et 15)

Revêtement de sol : Le repavage de la place sur sa surface complète supprimant les différences de niveaux (trottoirs) , redéfinit la place de référence minérale du quartier. Cette opération nécessite un investissement important tenant compte :

- de la surface (2100m²), d'un rabaissement du niveau améliorant le rapport avec les bâtiments (à voir les niveaux des contrecœurs, maisons côté les "Tanneurs").
- des résultats de l'étude du Groupe "Pavés" mis en place par la ville de Fribourg.

Mobilier urbain et arborisation : Le châtaignier placé au centre de la place et vu son état devrait être remplacé probablement lors du repavage de la place.

Les bancs actuels sont remplacés par un cercle en pierre naturelle soulignant la couronne de l'arbre. Trois ouvertures dirigées vers le Pont du Milieu, Pont de Berne, la Samaritaine permettent d'accéder à l'intérieur, et de s'orienter librement. (vision introverti ou extraverti).

Les Terrasses des cafés créant deux fronts (Tanneurs - Tirlibaum) peuvent être étendues lors de plus grandes manifestations au delà des zones de circulations créant aussi une impression de "grand salon" (référence aux cafés de bord de mer) et invitant les automobilistes au respect des occupants de la place.

Les deux arrêts de bus peuvent être maintenus sur la place, tout en restant sur l'aire de circulation créant un frein naturel.

Un dispositif au sol permettant alternativement de réceptionner les parasols des terrasses et un affichage culturel ou d'informations améliore l'orientation des automobilistes traversant la place.

Ces dernières mesures sont réalisables de suite et permettent de favoriser la mise en valeur de la place pour ses habitants ainsi qu'aux visiteurs de la "basse-ville".

Conclusions

Le projet a été présenté aux autorités de la Ville et qui a reçu le projet favorablement. La *réhabilitations des espaces* urbains sont une *priorité* pour les résidents d'une ville devenue "agglomération". L'encouragement du Prix "Wakker" pour la ville de Bienne (2004) et de la vieille ville de Sursee (2003) en sont une démonstration.

Bibliographie :

Marcel Strub :

Les monuments d'art et d'histoire du canton de Fribourg

Hermann Schöpfer :

Fribourg Arts et Monuments

Service archéologique cantonal:

Chronique archéologique 1994

Service des biens culturels

AIA Association des Intérêts du quartier de l'Auge : Groupe d'aménagement du quartier

Fribourg le 23 janvier 2004

Jean-Jacques Muller 1722 Bourguillon